

ARRÊTÉ N°2025-167

OBJET : Travaux GRDF
Rue de Haute Bretagne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,
VU la demande de SAS CR2M en date du 14 février 2025,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux de branchement Gaz, seront entrepris, rue de Haute Bretagne, à partir du 01 octobre 2025, durée des travaux 56 jours, par Madame Jeanne POREE de SMPT (09.79.71.39.43).

Article 2 : La circulation s'effectuera en demi-chaussée avec mise en place d'une signalisation par panneaux de signalisation manuellement.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 4 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 5 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 6 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 7 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 08 septembre 2025

Le Maire
Jérôme BÉGASSE



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803201667



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : **POREE** Prénom : **Jeanne**
Dénomination : **SMPT** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **ZA GERARD II**
ROUTE DE LA ROBIQUETTE
Code postal **35500** Localité : **MONTREUIL SOUS PEROUSE** Pays : **France**
Téléphone **0979713943** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **jeanne.poree@smpt.bzh**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Vole communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue de Haute Bretagne**
Code postal **35140** Localité : **ST AUBIN DU CORMIER**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **TRAVAUX GRDF**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **01/10/2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **56**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **56** Date de début de réglementation **01/10/2025**
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) :

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☐poids lourds ☐**Dépasser**véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Uniquement le temps des travaux

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : MONTREUIL SOUS PEROUSE

Le : 0 8 0 9 2 0 2 5

Nom : PORÉE Prénom : Jeanne Qualité : Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.41969612,48.25515918 -1.41919991,48.25441825 -1.41873053,48.2544594
-1.41893169,48.25491913 -1.4191865,48.25536003 -1.41969612,48.25515918</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs><
/gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
{48.255159 -1.419696};{48.254418 -1.419200};{48.254459 -1.418731};{48.254919 -1.418932};{48.255360 -1.419187};{48.255159 -1.419696};
```

GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:200



Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Plan à usage interne exclusivement. Ne peut servir de réponse à une D.I.D.I.C.T.

Lambert 2 étendu: 321174,700
m, 2368412,735 m, L2E

Coordonnées GPS: 48.255 ,
-1,419



Utilisateur: FV1278

Commune:

Saint-Aubin-du-Cormier

Code INSEE: 35253

Date d'impression: 01/04/2025

Page 1 sur 1

NOUVELLE VOIE
35253 X001 01
21.0° 50' 10" N
35253

X=321159.57
Y=368430.56
Z=104.77

X=321155.56
Y=368420.42
Z=103.56

Fouille pour double obtu
P2000 + manchette

Double obtu
P2000 + bypass
machine

Manchette Pe125
+ recup dresser

Prise décomp
125/32

MPB PE 125 CLASSE A-2008

MPB PE 125 CLASSE A-2008

GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:1000



Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Plan à usage interne exclusivement.
Ne peut servir de réponse à une DT/DICT.

Lambert 2 étendu: 321182.367
m, 2368369.923 m, L2E

Coordonnées GPS: 48.254 ,
-1.419



Utilisateur: FV1278

Commune:

Saint-Aubin-du-Cormier
Code INSEE: 35253

Date d'impression: 01/04/2025

Page 1 sur 1

